



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière des membres du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue 4 mars 2019 à 19 h 00.

Étaient présents à cette réunion :

Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Étaient absents à cette réunion :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Lucien Martel, maire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean.

087-2019

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité offre, par le biais de la station de ski Le Mont-Édouard, la gratuité aux enfants de 13 ans et moins dont les parents sont propriétaires d'immeubles dans la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette promotion vise l'accueil de nouvelles familles au sein de la Municipalité et le développement immobilier de son territoire

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-Saint-Jean inc., responsable des activités de ski au sein de la Municipalité, demande à la Municipalité de préciser la notion de « propriétaires » au sein de sa politique de gratuité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que cette large interprétation peut mener à une certaine confusion lorsque vient le temps d'autoriser la gratuité à certaines familles.

Il est proposé par Éric Thibeault, appuyé par Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que seuls les propriétaires de résidences habitables à l'année puissent voir leurs enfants de 13 ans et moins profiter de la gratuité saisonnière à la station de ski.

ET QUE cette précision soit applicable et effective à compter de la saison 2019-2020.

Adopté à la séance du 4 mars 2019

Copie certifiée conforme

Donné à L'Anse-Saint-Jean

Ce 12 mars 2019

Monsieur Jonathan Desbiens,
Directeur général / Secrétaire-trésorier